
La gouvernance politique à l'épreuve de la résurgence des coups d'État militaires en Afrique de l'Ouest

Une publication de Solution Think Tank¹

Octobre 2024

Cotonou, Bénin

Auteurs : Moquet César FLAN (lead) (CRPA), Babacar N'DIAYE (WATHI), Fodé Naby SANKHON (Stat View International), Youssef OUATTARA (CRPA).

Résumé

Alors qu'on pensait qu'ils relevaient d'un autre âge, la région ouest africaine est secouée par une vague inédite de coups d'État depuis l'année 2020. Les pouvoirs démocratiquement élus ont tour à tour été renversés au Mali, en Guinée, au Burkina Faso et au Niger. Malgré les réprobations internationales, les nouveaux régimes militaires semblent bénéficier d'une certaine onction populaire. Ce retournement de l'opinion publique ouest africaine, jadis fermement opposée aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, semble traduire l'existence d'un problème de gouvernance politique au sein des États pouvant expliquer la dynamique actuelle. Pourtant, les coups d'État ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement des États. Ils ont, bien au contraire, un impact significatif aux plans sociopolitique, économique, et sécuritaire. C'est pourquoi il est primordial de formuler des recommandations appropriées en vue de stopper la spirale des coups d'État et susciter un renouveau démocratique en Afrique de l'Ouest.

Mots-clés : Gouvernance, coups d'État, démocratie, changement anticonstitutionnel de gouvernement.

¹ Solution Think Tank est un réseau de think tanks en Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, consultez les informations supplémentaires jointes à la fin de cet article.

Abstract

While we thought that they belonged to another age, the West African region has been shaken by an unprecedented wave of coups d'état since 2020. Democratically elected powers have in turn been overthrown in Mali, in Guinea, Burkina Faso and Niger. Despite international disapproval, the new military regimes seem to benefit from a certain popular anointing. This turnaround in West African public opinion, once firmly opposed to unconstitutional changes of government, seems to reflect the existence of a problem of political governance within states that could explain the current dynamic. However, coups are not without consequences on the functioning of states. On the contrary, they have a significant impact on the socio-political, economic and security levels. This is why it is essential to formulate appropriate recommendations in order to stop the spiral of coups d'état and sparking democratic renewal in West Africa.

Keywords: Governance, coups, democracy, unconstitutional change of government.

Introduction

L'Afrique de l'Ouest, présentée il y a encore quelques années en comparaison avec les autres régions du continent comme le bon élève en matière de promotion de la démocratie, a aujourd'hui perdu de sa superbe. Depuis 2020, six coups d'État s'y sont succédés marquant un coup d'arrêt brutal aux progrès remarquables enregistrés en matière d'accession démocratique au pouvoir politique d'État. La détermination des peuples ouest africains à tourner la page des régimes autocratiques et militaires était pourtant si grande, comme en témoignent les différentes insurrections populaires et révolutions pro démocraties intervenues dans la région, qu'il était difficile d'imaginer un retour en arrière si rapide.

Débutée au Mali, la vague de coups d'État s'est rapidement propagée en Guinée, au Burkina Faso et au Niger, renversant à chaque fois des gouvernements démocratiquement élus. Paradoxalement, les mêmes populations qui avaient quelques années plus tôt bravé les balles pour exiger le départ des militaires au pouvoir, semblent aujourd'hui prendre fait et cause pour les nouveaux régimes militaires en place. Ce retournement des opinions publiques ouest africaines sur la question des coups d'État interpelle et induit nécessairement un certain nombre de réflexions. A l'évidence, l'on ne saurait attribuer la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement à la fatalité ou un quelconque effet de contagion. Ce phénomène semble plutôt être le révélateur d'un réel problème de gouvernance politique. En effet, les récents coups d'État en Afrique de l'Ouest ne sont pas advenus ex-nihilo. Ils ont été pour la plupart l'aboutissement d'une longue séquence de défaillances dans la gestion des affaires publiques par les tenants civils du pouvoir. Mettre fin à cette spirale exige donc une analyse approfondie de la gouvernance politique dans les États ouest africains en général, et spécialement ceux affectés par la résurgence des coups d'État. Tel est l'objectif de la présente publication qui se propose de répondre à la problématique suivante : **En quoi la gouvernance politique est-elle responsable de la résurgence des coups d'État militaires en Afrique de l'Ouest ? Quelle amélioration de la gouvernance politique pour stopper la spirale de coups d'État dans la région ?**

La prise du pouvoir par les armes n'est plus acceptable. Les auteurs de coups d'État eux-mêmes en conviennent vu qu'ils s'empressent généralement, une fois le pouvoir obtenu, de faire adopter des Constitutions proscrivant les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

C'est pourquoi il est du devoir de la communauté scientifique de mener des réflexions approfondies afin de cerner le problème et d'y apporter les solutions appropriées.

Dans cette optique, si l'on convient que le déficit dans la gouvernance politique a été un élément déclencheur de la résurgence des coups d'État en Afrique de l'Ouest, il importe comme premier axe d'analyse de s'intéresser aux dynamiques explicatives de ce phénomène. Un coup d'État n'étant jamais sans conséquences, le deuxième pan de notre étude s'orientera vers l'impact des coups d'État sur le fonctionnement des États. Nous terminerons par un ensemble de recommandations en vue de renforcer la gouvernance politique de sorte à servir de rempart contre les coups d'États en Afrique de l'Ouest.

1. Dynamiques explicatives de la résurgence des coups d'État en Afrique de l'Ouest

L'analyse des facteurs explicatifs de la résurgence des coups d'État militaires observée en Afrique de l'Ouest depuis le courant de l'année 2020 permet de dégager trois grands maux qui ont fait le lit de ces changements anticonstitutionnels de gouvernement : le déficit démocratique, les dysfonctionnements institutionnels, la défaillance de l'appareil sécuritaire.

1.1 Le déficit démocratique

Si le coup d'État militaire, en tant qu'action d'usurpation violente du pouvoir politique d'État à un gouvernement constitutionnellement établi, est par principe perçu comme antidémocratique, sa perpétration peut paradoxalement s'expliquer par le déficit démocratique dans la gouvernance étatique. On part du principe que l'armée ne sort pas de son lit, ne s'émancipe pas de la tutelle politique lorsque le jeu démocratique se déroule effectivement. Le coup d'État est, dans ce cas, présenté du moins par ses auteurs et leurs soutiens comme une opération de restauration de la démocratie abîmée par les gouvernants renversés, une action salutaire.

Sur les quatre coups d'État militaires réussis en Afrique de l'Ouest depuis 2020, au moins deux, ceux intervenus au Mali et en Guinée, peuvent trouver leur source dans une situation de déficit démocratique. Cet état de fait, traduction de velléités de confiscation du pouvoir, se manifeste généralement sous des formes diverses et variées dont trois principales : les manipulations constitutionnelles empêchant l'alternance, les processus électoraux biaisés, le mépris des libertés fondamentales des citoyens.

Les tripatouillages constitutionnels semblent être, de nos jours, devenus aux yeux des dirigeants avides de pouvoir le moyen privilégié de s'éterniser à la tête des États. Ces détournements de la norme suprême de sa noble mission de régulation du fonctionnement harmonieux de l'État ne sont pas étrangers à la recrudescence des coups d'État observée depuis quelques années en Afrique de l'Ouest. L'on peut légitimement souscrire au diagnostic suivant :

« La résurgence et la prolifération des conquêtes du pouvoir par les munitions que par les bulletins de vote ne sont pas ex-nihilo. Elles sont le produit des logiques pouvoiristes des gouvernants dominés par la banalisation voire l'instrumentalisation de la norme fondamentale qui représente le contrat social commun de dévolution du pouvoir. »
(Abaze Ndomane, 2024, p. 179).

Avec l'ouverture des systèmes politiques au multipartisme au début des années 1990, les États de l'Afrique de l'Ouest (principalement francophones) avaient pourtant pu se doter de Constitutions instaurant la démocratie libérale comme mode de gouvernement. Cette phase de renouveau démocratique avait permis à la région de connaître une période de relative stabilité politique, condition d'une croissance économique soutenue. La situation a malheureusement commencé à se détériorer avec les premières tentatives d'instrumentalisation des Constitutions dans le but d'éliminer les potentiels rivaux des joutes électorales. En réaction, des tentatives de coups d'État furent immédiatement réalisées comme en Côte d'Ivoire en septembre 2002. Les manipulations constitutionnelles ne se sont pas pour autant arrêtées, bien au contraire. Elles ont plutôt atteint leur paroxysme à l'approche de la fin du second mandat des chefs d'État élus pour la première fois en 2010, ouvrant ainsi la crise épineuse des « troisièmes mandats ». Celle-ci a consisté dans plusieurs pays, en l'adoption de réformes constitutionnelles tendant soit à faire sauter explicitement le verrou de la limitation du nombre de mandats présidentiels, soit à permettre de soutenir la thèse d'une remise à zéro du compteur du nombre de mandats présidentiels. En Guinée par exemple, c'est ce contexte explosif de modifications constitutionnelles n'ayant vraisemblablement pour but que de permettre au Président Alpha Condé de briguer un troisième mandat qui a servi de terreau au retour de l'armée dans l'arène politique avec le coup d'État perpétré par le Colonel Mamadi Doumbouya le 05 septembre 2021 (Kanté et al., 2024). Ce changement anticonstitutionnel de gouvernement est apparu en effet comme l'aboutissement d'une longue séquence de contestations de la réforme constitutionnelle d'Alpha Condé, menée par la société civile et des partis politiques de l'opposition, réunis au

sein du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC). Il n'est pas sans intérêt de préciser que la lutte du FNDC contre le changement constitutionnel et sa conséquence quasi-inévitable, le troisième mandat d'Alpha Condé fermant la porte à toute alternance, fut marquée par une sévère répression en violation des libertés fondamentales des citoyens et occasionnant des dizaines de morts (VOA, 2020). Dans un contexte où la démocratie se trouve battue en brèche par ceux-là même qui étaient censés la protéger, les coups d'État deviennent presque une fatalité. Même s'il est malheureux de l'avouer, il faut reconnaître que « parfois, l'attitude des autorités constitutionnelles n'offre d'autres alternatives que les coups d'État » (Dosso, 2012, p. 76).

Au demeurant, les manipulations constitutionnelles en elles-mêmes représenteraient moins une menace pour la démocratie si les processus électoraux devant entériner la confiscation du pouvoir par ses tenants étaient caractérisés par leur crédibilité. Le peuple garderait ainsi en ultime recours la possibilité de sanctionner dans les urnes le dirigeant qui tenterait de contourner les limitations constitutionnelles pour se maintenir au pouvoir. Hélas, le déficit démocratique favorisant la résurgence des coups d'État s'explique aussi par l'existence de processus électoraux biaisés dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone. En effet, rares sont les pays où les élections ne sont pas entachées d'irrégularités, de manipulations et de fraudes. Rempporter un scrutin face à la machine électorale du pouvoir en place relève quasiment d'un miracle pour les formations politiques de l'opposition (Souaré, 2017). A ce propos, il faudrait clairement affirmer que la seule organisation d'élections à intervalles réguliers ne saurait suffire à garantir la démocratie. Il faudrait, au-delà, que l'ensemble du processus soit marqué par l'intégrité de la compétition. Les crises post-électorales deviennent presque une tradition et offrent aux armées déjà fortement politisées une occasion de faire irruption dans le jeu politique. Si le coup d'État militaire ayant renversé le Président Ibrahim Boubacar Keita au Mali en août 2020 peut trouver sa source dans un rejet de la gouvernance globale de ce dernier depuis son accession à la tête de l'État en 2013, c'est bien la vive contestation populaire des résultats des élections législatives de mars et avril 2020 qui en a été l'élément déclencheur (Kanté et al., 2024).

Le déficit démocratique, on l'a vu, peut expliquer en grande partie les coups d'État intervenus dans la région depuis 2020. Mais il s'accompagne d'autres facteurs non négligeables, au premier rang desquels les dysfonctionnements institutionnels.

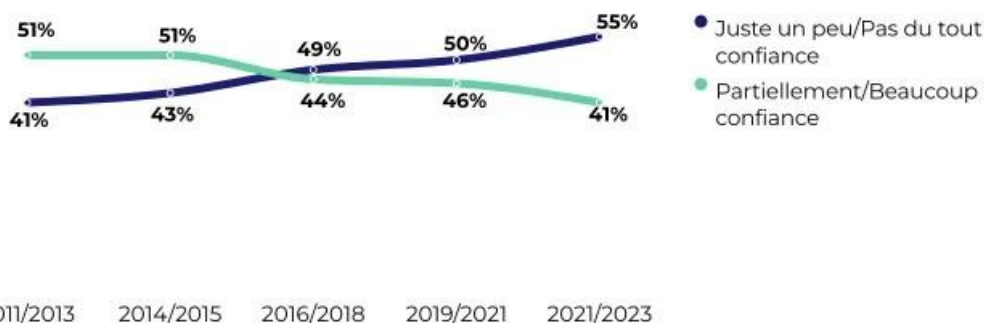
1.2 Les dysfonctionnements institutionnels

Depuis l’accession de la plupart des pays africains à l’indépendance dans le courant des années 1960, la question de la qualité et de la crédibilité des institutions de ces jeunes États continue de se poser avec acuité. Keneck-Massil (2020) nous rappelle justement que le discours mémorable prononcé par le Président américain Barack Obama lors de sa visite au Ghana en 2009 et dans lequel il énonçait que l’Afrique n’a pas besoin d’hommes forts mais plutôt d’institutions fortes, résonne toujours avec autant de force qu’il y a quinze (15) ans. La culture de « l’homme fort » demeure en effet prégnante, faisant ainsi reposer la stabilité du pays sur les seules épaules du dirigeant. Cela est symptomatique du dysfonctionnement des institutions qui ne semblent exister que pour la forme, sans vraiment arriver à jouer le rôle très important qui leur incombe : la stabilité des États.

Au niveau interne, les principales institutions dysfonctionnelles qui sont des vecteurs d’instabilité ouvrant la voie potentiellement à des coups d’État sont, en l’occurrence, les organes en charge des élections, le Parlement et l’appareil judiciaire.

Les organes en charge des élections sont presque toujours sujets à de vifs débats en Afrique. Les acteurs politiques et même les populations sont convaincus, à tort ou à raison selon les cas, que les élections se gagnent plus au sein de l’organe électoral que dans les urnes.

Confiance à la commission électorale | 27 pays | 2011-2023 AFR̄BAROMETER



Question posée aux répondants : A quel point faites-vous confiance à la commission électorale nationale, ou n’en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ?

Graphique 1 – La confiance dans les commissions électorales nationales continue de s'affaiblir. Reproduit à partir de « AD761: Alors que les Africains entament une année politique chargée, le scepticisme marque un déclin du soutien aux élections », par Akinochi, H. (2024, 02 février). Afrobarometer. <https://www.afrobarometer.org/publication/ad761-alors-que-les-africains-entament-une-annee-politique-chargee-le-scepticisme-marque-un-declin-du-soutien-aux-elections/>

Le contrôle de cet organe devient alors un enjeu de survie politique. Pour mettre fin aux suspicions de soumission au pouvoir en place, la plupart des États d'Afrique de l'Ouest ont mis en place des organes dits indépendants ou autonomes, chargés de l'organisation des élections en remplacement des services de l'administration centrale. Mais force est de constater que dans bien des cas ces organes ne sont indépendants ou autonomes que de nom, tant le pouvoir en place y exerce une forte influence (Abaze Ndomane, 2024). C'est notamment le cas en Côte d'Ivoire où l'opposition politique accuse régulièrement la Commission électorale indépendante d'être inféodée au pouvoir en raison de sa composition jugée déséquilibrée, la majorité des membres étant nommée par des personnalités proches du parti présidentiel (RFI, 2020). De plus, les juridictions constitutionnelles chargées du contentieux des élections et également investies en général de la mission de proclamer les résultats définitifs des élections, posent également problème. Il pèse en effet sur elles les mêmes soupçons de soumission au pouvoir en raison du mode de désignation de leurs membres. Dans la plupart des pays d'Afrique francophone, ces derniers sont en effet nommés par le Président de la République d'une part et les présidents des chambres du Parlement d'autre part (Massina, 2017). Il est pourtant très courant que ces trois autorités soient issues de la formation politique au pouvoir. Dans ce contexte, les décisions rendues par la juridiction constitutionnelle sont plus que susceptibles d'être contestées du fait de sa partialité présumée. Finalement, les élections organisées en Afrique donnent quasi-systématiquement lieu à des résultats contestés sur fond d'accusations de fraudes et de manipulations imputées aux institutions en charge de l'organisation du scrutin. L'instabilité ainsi créée par ces récurrentes crises post-électorales augmente les risques de coups d'État.

Le Parlement et l'appareil judiciaire, contrepouvoirs institutionnels naturels, se révèlent également défailants dans la majorité des États d'Afrique en général, et en particulier dans la région ouest africaine. Plutôt que de limiter les excès de l'exécutif comme cela devrait se faire dans la logique de la séparation des pouvoirs, le Parlement et la Justice deviennent dans les faits des institutions aux ordres du Chef de l'État (Nantulya, 2024). Tandis que le premier ne contrôle

pas toujours l'action gouvernementale, se rendant même parfois complice de toutes les dérives de l'exécutif et de sa mauvaise gouvernance, la seconde est instrumentalisée afin de réprimer toute velléité de contestation et d'éliminer les adversaires politiques. Face à une telle réalité, l'armée apparaît hélas aux yeux des populations désabusées comme le seul réel contrepouvoir, l'ultime recours pour échapper à l'oppression. C'est ce qui explique le fait que les coups d'État intervenus en Afrique de l'Ouest depuis 2020 aient généralement reçu un soutien populaire immédiat. (Kanté et al., 2024).

Mais au-delà de ces dynamiques classiques favorisant la perpétration de coups d'État, une dimension nouvelle est incontournable dans l'analyse des facteurs expliquant la vague de coups d'État en Afrique de l'Ouest depuis 2020. Il s'agit de la défaillance de l'appareil sécuritaire.

1.3 La défaillance de l'appareil sécuritaire

Il est incontestable que la situation sécuritaire fortement dégradée qui prévaut dans la zone sahéenne depuis 2012 a joué un rôle capital dans la résurgence des différents coups d'État qui s'y sont succédé au Mali, au Burkina Faso et plus récemment au Niger. Comme on le sait, ces trois pays sont en proie à une grave crise sécuritaire qui trouve ses origines dans la déstabilisation de la Libye suite à l'intervention de l'OTAN en 2011. Débutée au Mali avec la résurgence de la rébellion touareg et l'extension des mouvements extrémistes au sud, la crise s'est peu à peu propagée au Burkina Faso et au Niger voisins, mettant à nu les graves défaillances des appareils sécuritaires de ces pays.

Mal préparées, mal équipées, surtout avec une chaîne de commandement et une chaîne de communication défaillantes, les armées des trois pays sahéens ont payé et continuent de payer un lourd tribut dans cette lutte contre le terrorisme. Au fur et à mesure que les pertes en vies humaines augmentaient tant au niveau des militaires que des populations civiles, l'exaspération vis-à-vis de l'incapacité des gouvernants civils à juguler la crise sécuritaire conduisait inexorablement vers la prise du pouvoir par l'armée. Au Mali, au-delà des insuffisances démocratiques susmentionnées, il est indéniable que l'échec du régime de Ibrahim Boubacar Keita à rétablir la stabilité du pays a servi de soubassement à l'intervention de l'armée. Les militaires s'estimant plus qualifiés que des civils pour gérer une crise sécuritaire d'une telle ampleur. Au Burkina Faso, le Président Roch Kaboré avait finalement dû se résoudre à confier le ministère en charge de la défense à un Général de brigade en 2021. Mais cela n'empêcha pas son renversement par l'armée quelques mois plus tard devant la multiplication des attaques

meurtrières contre les forces de défense et de sécurité, avec pour point culminant celle d'Inata survenue le 14 novembre 2021. Les graves défaillances dans la chaîne de commandement militaire révélées par l'attaque ainsi que son coût particulièrement élevé en vies humaines ont sonné le glas du régime de Roch Kaboré jugé incapable par l'armée et par une bonne partie de la population de faire face à la situation.

La résurgence des coups d'État observée en Afrique de l'Ouest depuis 2020 peut donc s'expliquer par la conjonction d'un ensemble de facteurs et, au-delà des jugements de valeur qu'on peut leur porter, les coups d'État ont un impact véritable sur le fonctionnement des États.

2. L'impact des coups d'État sur le fonctionnement des États

Un changement anticonstitutionnel de gouvernement n'est jamais sans conséquences. Du fait des bouleversements politico-institutionnels qu'ils provoquent, les coups d'État ont souvent eu des répercussions importantes sur les pays concernés, influençant leurs systèmes politiques, économiques et sociaux, mettant ainsi en retard le pays et ralentissant le développement socioéconomique et sécuritaire (Rotolo, 2024). En vue de mieux appréhender cet impact des coups d'État sur le fonctionnement des États, notre analyse portera successivement sur les conséquences sociopolitiques, économiques, et sécuritaires.

2.1 Au niveau sociopolitique

Les coups d'États apparaissent comme un facteur de grave perturbation et de fragmentation du tissu social, si fragile en Afrique.

De prime abord, la prise du pouvoir par les armes fait entrer la violence dans le champ politique, vidant de leur substance les règles républicaines de conquête du pouvoir. Des personnes sans autre mérite que celui de détenir les armes arrivent à accéder aux plus hautes fonctions de l'État. Le système de valeurs est alors déstructuré. La jeunesse n'a plus de modèles, sinon les hommes en armes. Au final, l'on assiste à l'émergence d'une société décadente où la violence devient presque une norme comportementale. La société ivoirienne post coup d'État en est une bonne illustration. Préservée pendant trente-neuf (39) ans de tout changement anticonstitutionnel de gouvernement, la Côte d'Ivoire connaît son premier coup d'État le 24 décembre 1999. Il s'ouvre alors pour le pays une spirale d'instabilité ponctuée de crises sociopolitiques pendant plus de dix (10) ans. La société, autrefois policée, devient alors de plus en plus violente. Le phénomène

des enfants en conflit avec la loi et les présumés assassinats récurrents en milieu universitaire en sont des manifestations topiques. Le coup d'État apparaît ainsi comme une menace pour le corps social dans son ensemble.

Au-delà, le renversement d'un Président est souvent perçu comme une attaque contre le groupe ethnique auquel il appartient, et par conséquent une usurpation jugée illégitime du pouvoir par un autre groupe social. La querelle politique peut ainsi rapidement se muer en querelle ethnique et dégénérer en affrontements intercommunautaires. Dans le contexte des États africains où la construction de véritables nations reste un défi à relever, le coup d'État devient de la sorte un frein à la consolidation de l'unité nationale.

Enfin en ce qui concerne le plan strictement politique, ces événements peuvent mener à une instabilité politique généralisée puisque les pays subissent des changements fréquents de gouvernements et de régimes. Cela peut ainsi affaiblir les institutions démocratiques, compromettre l'État de droit, et même occasionner parfois des violations des droits de l'homme, et des répressions des opposants politiques. Les régimes issus de coups d'État ont souvent du mal à gagner en légitimité et à obtenir le soutien de la population ; ce qui peut entraîner des cycles de violence et d'instabilité politique prolongée (Rotolo, 2024).

2.2 Au niveau économique

Les coups d'État entraînent souvent des perturbations économiques, notamment la baisse des investissements étrangers, la stagnation des projets de développement et l'effondrement des activités commerciales (Allais, 2023).

Les coups d'État peuvent engendrer une détérioration de l'environnement des affaires, décourageant les investissements nationaux et étrangers. Les pays sujets aux coups d'État deviennent des pays à risque pour les investisseurs. Les changements subits de gouvernement et subséquemment, d'orientations politiques, sont néfastes pour le climat des affaires. Il est évident qu'aucun entrepreneur n'investira ses ressources dans un pays s'il n'a pas un minimum d'assurance sur sa stabilité à moyen et long terme. Les coups d'État perturbent pourtant les structures de gouvernance et créent de l'incertitude, ce qui peut décourager les investissements étrangers et affecter la croissance économique.

En outre, les coups d'État constituent très souvent un frein à l'aboutissement des projets de développement. Dans la plupart des cas, les bailleurs de fonds suspendent leurs appuis

financiers dès l'instant qu'un gouvernement est renversé de manière anticonstitutionnelle. Les organisations internationales d'intégration telles que la CEDEAO adoptent aussi des sanctions économiques pour réprimer les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Ainsi privé d'importantes ressources financières, le pays dans lequel le coup d'État est perpétré peut sombrer dans une grave crise économique. L'économie peut ainsi stagner, voire entrer en récession, avec une augmentation du chômage et de la pauvreté (Rotolo, 2024).

Une autre conséquence néfaste des coups d'État sur le plan économique est que les projets de développements initiés par le régime déchu sont très souvent abandonnés, occasionnant ainsi la perte des ressources financières déjà engagées. L'échec des politiques publiques et la montée de l'extrémisme violent, facteurs contribuant aux coups d'État, exacerbent encore les défis socio-économiques (Ndayikeze, 2023).

2.3 Au niveau sécuritaire

La récente série de coups d'État en Afrique francophone, notamment au Mali, au Tchad, en Guinée et au Burkina Faso, a entraîné des crises sécuritaires et de l'instabilité dans la région (Ndayikeze, 2023). A ce sujet, il faut noter que les coups d'États sont des facteurs exacerbant l'instabilité sécuritaire et le terrorisme. Pour preuve, selon l'Indice mondial du terrorisme de 2024, le Burkina Faso, le Mali et le Niger font partie des dix (10) pays les plus touchés par le terrorisme dans le monde (Yabi, 2024). Pour rappel, ces trois pays ont connu des coups d'État militaires entre 2020 et 2023.

Un coup d'État entraîne forcément une restructuration, voire une déstructuration de l'armée, le militaire désormais aux rênes de l'État étant nécessairement mû par la volonté de disposer d'une armée de fidèles à même de lui éviter de subir à son tour un renversement par la force. Sur cette base, on assiste parfois à des purges dans l'armée dès qu'un coup d'État est réussi. Le cas du Burkina Faso sous le régime du capitaine Ibrahim Traoré est donné comme exemple (Le Cam, 2024). De telles pratiques dans des armées déjà fragilisées ne peuvent qu'affaiblir davantage les capacités de réaction face aux groupes extrémistes et terroristes, aggravant ainsi la crise sécuritaire.

Ces exemples illustrent la diversité des contextes politiques et des conséquences des coups d'État en Afrique, mettant en exergue les défis persistants auxquels de nombreux pays du continent sont confrontés en matière de gouvernance, de stabilité et de développement. En

investissant dans la démocratie et la bonne gouvernance, les pays africains peuvent espérer bâtir des sociétés plus stables, prospères et inclusives pour l'avenir (Rotolo, 2024). De telles recommandations sont plus que nécessaires afin de freiner la spirale de coups d'État en Afrique de l'Ouest.

3. Recommandations pour freiner la spirale de coups d'État en Afrique de l'Ouest

Depuis 2020, l'Afrique de l'Ouest a enregistré six changements anticonstitutionnels de gouvernement. Ces coups d'État intervenus au Mali, en Guinée, au Burkina Faso et au Niger interrogent sur la trajectoire démocratique de la région. Les coups d'État au Burkina Faso et au Mali sont intervenus après la réélection du président sortant. Des critiques sont formulées sur la gouvernance politique avec les nombreux dysfonctionnements et la nécessité de revoir le mode de fonctionnement des « démocraties » dans la sous-région. En réalité, lorsque des situations conduisent à un coup d'État salué par une frange de la population, cela signifie qu'il faut revoir l'application des règles démocratiques, le rôle des acteurs et l'effectivité de la participation citoyenne dans ce système.

3.1 Promouvoir la démocratie comme forme de gouvernement

La démocratie a pour socle des principes immuables notamment la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Cette séparation permet de manière évidente d'éviter que le pouvoir ne soit concentré entre les mains d'une seule personne ou d'un groupe : le principe de la déconcentration du pouvoir. La séparation des pouvoirs permet également de se prémunir de l'arbitraire. Les décisions prises dans le cadre des activités de ces acteurs de la démocratie doivent véritablement refléter les besoins et les aspirations des populations dans leur ensemble : c'est le nexus qui garantit, en bonne partie, la réussite des politiques publiques. Renforcer le cadre démocratique revient à s'assurer que tous les acteurs respectent les règles et principes. C'est la consécration de l'État de droit.

Lorsque des acteurs contribuent à des dysfonctionnements du système, à créer ou accentuer des situations de vulnérabilité en faisant valoir un lien de dépendance entre les institutions à l'égard des gouvernements ou d'autres forces politiques, économiques ou sociales, cela remet en cause les fondements mêmes de la démocratie car le principe est l'indépendance des pouvoirs.

Le choix de s'inscrire dans une « politisation » des administrations publiques par l'exécutif qui fait primer l'intérêt partisan sur la compétence dans le cadre des nominations aux fonctions publiques importantes est un autre type de dysfonctionnement que nous relevons dans la région ouest africaine. Dans les pays démocratiques, des règles précises délimitent le champ des nominations politiques et préservent l'essentiel de l'appareil d'État des dérives résultant de la politisation à outrance de l'administration.

Renforcer le cadre démocratique consiste à bannir ce type de pratiques qui sont aux antipodes des principes de l'État de droit et de la démocratie. Cela a souvent pour conséquence un sentiment d'exclusion de certaines populations qui ne se sentent même plus concernées par la marche du pays.

La question centrale de la corruption, des malversations, de toutes les formes d'enrichissement illicite dans l'exercice d'une fonction publique sont autant de pratiques néfastes qui détruisent l'image de tous ceux qui incarnent l'exercice du pouvoir politique. Il est devenu habituel dans l'argumentaire des auteurs des coups d'État d'évoquer les questions de mauvaise gouvernance pour justifier cet acte de changement anticonstitutionnel.

Lors de sa première prise de parole publique après le coup d'État en Guinée en 2021, le Colonel Mamady Doumbouya, chef des putschistes, a déclaré qu'il venait « mettre fin à la gabegie financière, à la pauvreté et la corruption endémique ou encore l'instrumentalisation de la justice (et) le piétinement des droits des citoyens ». Il avait affirmé vouloir rendre « la politique au peuple ».

La démocratie proscriit la corruption car cette dernière est incompatible avec la gouvernance et la conduite saine des politiques publiques. Il faut une tolérance zéro vis-à-vis de toute pratique corruptive afin de ne point permettre que cet élément soit pris comme « bouc émissaire » pour tenter de justifier tout coup de force antidémocratique.

3.2 Renforcer les institutions de l'État pour une meilleure gouvernance

De nombreux coups d'État sont intervenus dans un contexte où le Président de la République cristallisait beaucoup de critiques sur la conduite des affaires publiques avec une forme de « patrimonialisation de l'État ». Dans le système « hyper présidentiel », le président a tendance à concentrer trop de pouvoir au détriment des autres institutions.

Le président de la République constitue « l'alpha et l'oméga » de la vie politique. Selon l'expression consacrée, il est considéré comme la clé de voûte des institutions. Sa prééminence sur les autres institutions est tellement grande que l'on est tenté de dire que la séparation des pouvoirs ne semble exister que dans la Constitution.

Nous avons souvent des régimes où l'équilibre des pouvoirs est rompu au profit d'un président de la République hégémonique. Une démocratie qui fonctionne est une démocratie dans laquelle toutes les institutions jouent pleinement leurs rôles dans le respect des lois et règlements.

Il faut mettre en place *des institutions démocratiques solides*.

3.2.1 Renforcer le rôle du parlement

Le sens de l'intérêt collectif doit guider le fonctionnement des parlements dans la région. L'Assemblée nationale, haut lieu de la représentation populaire est un espace crucial pour faire vivre la démocratie.

L'image d'un Parlement « monocolor » acquis aux desideratas de l'exécutif, en l'occurrence le président de la République, est d'une autre époque. Lorsque vous êtes élu député, vous devez défendre les intérêts des populations dans leur intégralité. Nous devons disposer aujourd'hui de parlements reflétant toutes les diversités de la société. Une démocratie qui marche, c'est également une Assemblée nationale forte dans le rôle qu'elle joue et plurielle dans les sensibilités politiques qui la composent.

Les prérogatives de l'Assemblée nationale en matière de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques sont de nature à fortifier la démocratie. L'exécution de telles prérogatives pour les députés permet d'œuvrer à la mise en place de politiques publiques plus efficaces.

Aussi les acteurs parlementaires doivent-ils disposer d'un minimum de formation. Ce prérequis est indispensable pour une bonne compréhension des lois qu'ils élaborent ou des projets de lois qui leurs sont soumis. Il en est de même pour le vote des budgets. Une partie des salaires élevés des députés doit servir aux recrutements d'assistants parlementaires, afin de leur permettre de mieux répondre aux préoccupations du peuple grâce à une élaboration pertinente des propositions de lois.

3.2.2 Renforcer les corps de contrôle pour gestion saine des deniers publics

Il est nécessaire de renforcer les institutions dédiées au contrôle de l'utilisation des ressources publiques, telles que la Cour des Comptes, le Bureau du Vérificateur général, l'Auditeur général, les autorités de lutte contre la corruption (selon les pays), afin de garantir à leurs membres une autonomie d'action, une indépendance effective et l'accès des citoyens à tous les rapports officiels sur la gestion de toutes les institutions qui utilisent des ressources publiques, y compris les fonds alloués à l'institution présidentielle. Ces organes de contrôle doivent disposer de la meilleure expertise et surtout de moyens conséquents pour exécuter valablement leurs missions.

3.2.3 Le renforcement de l'indépendance de la justice

L'indépendance de la justice doit être une réalité au-delà des mots. Dans certains pays de la région, il existe une méfiance à l'égard de l'institution judiciaire au regard du traitement de certains dossiers. Dans de nombreux pays, la Constitution dispose que « le pouvoir judiciaire est gardien des droits et libertés définis par la Constitution et la loi ». Il existe cependant un sentiment d'impunité et une forte perception selon laquelle il est plus facile d'échapper à la justice lorsque l'on dispose de moyens financiers ou de relais d'influence.

Il faut dénoncer « toute justice sous influence » et rappeler la nécessité d'une « magistrature indépendante et impartiale, démontrant constamment dans ses décisions, que la justice est exclusivement au service de la vérité ». Il est nécessaire de bâtir une justice indépendante et d'assurer un égal accès à la justice pour tous. Ces éléments sont des piliers de la vie démocratique.

A cet effet, il est primordial d'établir un mode de désignation des membres de la plus haute juridiction en matière constitutionnelle (Cour constitutionnelle, Conseil constitutionnel, Cour suprême, selon les pays) visant à créer les conditions d'une indépendance effective de l'institution, mettant l'accent sur un mandat non renouvelable et de longue durée et sur des conditions explicites d'intégrité personnelle et d'expérience.

Au Sénégal, le Conseil constitutionnel a joué un rôle déterminant dans le dénouement de la crise politique à la suite du report de l'élection présidentielle de février 2024. L'organe a fait

respecter la Constitution face à des manœuvres politiques mais cela a pu être effectif car les citoyens et la société civile se sont mobilisés pour défendre les principes démocratiques.

3.3 Améliorer la participation citoyenne

Dans une situation où l'équilibre des pouvoirs semble difficile encore à mettre en œuvre, les citoyens doivent faire entendre leur voix. La citoyenneté ne peut se limiter uniquement à faire des choix lors des joutes électorales. La participation citoyenne doit être à tous les niveaux y compris dans la gestion des quartiers.

Le citoyen, dans ses choix, doit s'assurer que les meilleurs profils sont présents à tous les niveaux de l'État. Il doit mettre la même énergie dans le choix du président de la République que dans celui du député et du maire. On constate que les citoyens sont moins intéressés par les élections intermédiaires (élections législatives et communales) avec un niveau d'abstention qui ne cesse de progresser.

En réalité, le citoyen est le « maître du jeu » démocratique. Cependant cette conviction n'est pas la chose la mieux partagée sur le continent. Souvent, nous voyons des citoyens impuissants face aux agissements de la classe politique et l'impression que donne le personnel politique est celle de disposer d'un « blanc-seing ». Le moment le plus redouté par les politiciens est la période électorale où ils cherchent toujours à donner des gages aux citoyens.

Les citoyens doivent reprendre la main sur la gestion des affaires publiques avec un suivi permanent des politiques publiques dont ils sont les bénéficiaires. La société civile doit initier de meilleures stratégies de mobilisation des citoyens sur les questions essentielles. Elle doit encore et toujours expliquer la force que peut constituer « la carte d'électeur » pour favoriser le changement. La société civile doit déployer des stratégies pour propager une culture démocratique, le respect des droits de l'homme.

L'indignation et la mobilisation des citoyens sur les réseaux sociaux et dans les médias, à la suite de graves entraves à la démocratie est une démonstration pertinente du pouvoir de ces derniers à provoquer un changement immédiat.

Les citoyens doivent constamment rappeler aux acteurs publics leur devoir de servir l'intérêt général. Thomas Jefferson disait que « le peuple est le seul censeur de ceux qui le gouvernent ». Il est urgent d'organiser la participation des citoyens au débat et à la détermination des orientations des politiques publiques. En temps normal comme en période de crise, la création

d'une Haute Autorité en charge de la consolidation de la démocratie pourrait participer à ce renforcement. Cette institution indépendante et constitutionnelle aurait pour mandat de conduire des campagnes d'éducation civique de la population, d'organiser des débats annuels citoyens sur les grands domaines de l'action publique (éducation, santé, sécurité, politique économique, politique sociale, politique culturelle, protection de l'environnement, politique étrangère) et de produire un rapport annuel public sur l'état de la gouvernance démocratique assorti de recommandations.

Il est également nécessaire de généraliser des plateformes numériques dédiées permettant à tout citoyen victime ou témoin de dénoncer des faits présumés de corruption et de contribuer directement au travail des institutions nationales chargées de lutter contre la corruption, les fraudes et les malversations.

Il est impératif d'accorder le droit de saisine des juridictions constitutionnelles à tous les citoyens pour violation d'un droit fondamental ou pour toute violation d'une disposition constitutionnelle comme c'est le cas seulement dans une poignée de pays de la région. Il est important que les citoyens se reconnaissent dans les règles et principes démocratiques ; seulement, il faudrait une application stricte de la loi en toutes circonstances.

3.4 Construire de véritables nations et des États au service de toutes les populations

Après chaque coup d'État ou chaque grave crise politique en Afrique, beaucoup s'interrogent sur la trajectoire démocratique de nos pays, sur nos systèmes politiques et leurs capacités à correspondre aux principes démocratiques.

Pour justifier les derniers coups d'État, les auteurs ont mis en exergue la dégradation de la situation sécuritaire, ce qui est vrai. Mais avant cela, nous aurions pu insister sur le chômage endémique, les inégalités qui se creusent et la pauvreté créée par la mauvaise gouvernance qui en est la racine.

La question essentielle à laquelle il faut rapidement répondre est la suivante : avons-nous bâti de véritables nations et des États au service exclusif des populations ? Lorsque nous observons la trajectoire de nombreux pays, on constate que l'exercice du pouvoir politique n'a pas souvent été en phase avec la responsabilité envers la population et le devoir de rendre compte sur sa gouvernance. De 1960 à nos jours, combien de dirigeants se sont réellement préoccupés du sort de leurs populations aux quatre coins de leurs pays ? Les intérêts personnels et partisans ont

souvent caractérisé les types de gouvernance avec un accaparement des deniers publics. Vous pouvez avoir la meilleure Constitution et les meilleures lois, mais si les dirigeants ne sont mus que par la défense d'intérêts personnels et financiers, les conséquences seront néfastes pour la gouvernance.

Il est urgent de changer la conception de la politique dans nos pays. Il est nécessaire de faire émerger des acteurs politiques intègres et soucieux du bien public. Des acteurs qui ont à cœur de renforcer les liens entre les populations avec la mise en place de politiques publiques homogènes sur l'ensemble du territoire. Un aménagement du territoire harmonieux est un moyen essentiel pour permettre d'entraîner l'adhésion des populations à cette idée de nation. Ce que l'on a souvent observé dans les politiques de développement dans beaucoup de pays, ce sont les disparités en termes d'aménagement du territoire et de fourniture de services publics.

Il faut favoriser un développement économique inclusif, investir davantage dans les secteurs de l'éducation, de la santé ou encore l'emploi. Des résultats probants en matière de gouvernance peuvent préserver du mécontentement populaire et limiter les motivations des coups d'État. Les sociétés actuellement aspirent au renforcement des institutions démocratiques, la promotion de la transparence et le principe de responsabilité des gouvernants, ainsi que la garantie d'élections libres.

C'est en mettant en place des institutions démocratiques, des règles, des principes visant à renforcer l'État de droit, en permettant une participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques, en assurant une transparence dans la gestion des ressources publiques et en ayant la capacité d'apporter des solutions pragmatiques en fonction des situations, que les pays de la région seront capables de mieux faire face à la recrudescence des coups d'État.

Bibliographie

- Abade Ndomane, A. W. (2024). Les coups d'État : Expression du déficit démocratique en Afrique noire francophone ?. *Revue espace géographique et société marocaine*, n°85, p. 177-190.
<https://revues.imist.ma/index.php/EGSM/article/download/48521/25441/133878>. Consulté le 23 septembre 2024 à 18h01.
- Akinocho, H. (2024, 02 février). La confiance dans les commissions électorales nationales continue de s'affaiblir [image en ligne]. *Afrobarometer*.
<https://www.afrobarometer.org/publication/ad761-alors-que-les-africains-entament-une-annee-politique-chargee-le-scepticisme-marque-un-declin-du-soutien-aux-elections/>. Consulté le 22 octobre 2024 à 14h09.
- Allais, L. (2023, 17 octobre). L'impact des coups d'État. *New African*.
<https://magazinedelafrique.com/politique/limpact-des-coups-detat/>. Consulté le 14 octobre 2024 à 09h39.
- Dosso, K. (2012). Les pratiques constitutionnelles dans les pays d'Afrique noire francophone : cohérences et incohérences. *Revue française de Droit constitutionnel*, n°90, p. 57-85.
<https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2012-2-page-57?lang=fr>
Consulté le 23 septembre 2024 à 19h27.
- Kanté, A., Koné, F. R., Koné, H., Souaré, I. K., Sow, D., Théroix-Bénoni, L.-A. et Toupane, P. M. (2024). Repenser la gestion des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique de l'Ouest (rapport sur l'Afrique de l'Ouest 50). *Institut d'études de sécurité*. <https://issafrica.org/fr/recherches/rapport-sur-lafrique-de-louest/repenser-la-gestion-des-changements-anticonstitutionnels-de-gouvernement-en-afrique-de-louest>. Consulté le 24 septembre 2024 à 16h36.
- Keneck-Massil, J. (2020, 09 juillet). Comment améliorer les institutions des États africains ?. *The conversation*. <https://theconversation.com/comment-ameliorer-les-institutions-des-Etats-africains-141485>. Consulté le 25 septembre 2024 à 09h26.
- Le Cam, M. (2024, 26 janvier). Au Burkina Faso, le régime d'Ibrahim Traoré conduit des purges face à la crainte de coups d'État. *Le Monde*.
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/01/26/au-burkina-faso-le-regime-d-ibrahim-traore-conduit-des-purges-face-a-la-crainte-de-coups-d-Etat_6213194_3212.html. Consulté le 30 octobre 2024 à 19h36.
- Massina, P. (2017). Le juge constitutionnel africain francophone : entre politique et droit. *Revue française de Droit constitutionnel*, n°111, p. 641-669.
<https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2017-3-page-641?lang=fr>. Consulté le 22 octobre 2024 à 15h09.

- Nantulya, P. (2024, 27 février). La mainmise du régime sur les tribunaux en Afrique. *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*. <https://africacenter.org/fr/spotlight/la-mainmise-du-regime-sur-les-tribunaux-en-afrique/>. Consulté le 30 octobre 2024 à 17h44.
- Ndayikeze, A. (2023, 27 juillet). Coups d'État in Africa. *Medium*. <https://medium.com/@ndayikezeapollinaire/les-coups-d%C3%A9tats-en-afrique-3b61bf2517f6>. Consulté le 14 octobre 2024 à 09h40.
- Radio France International (RFI), (2020, 24 juillet). Côte d'Ivoire : les désaccords autour de la Commission électorale se poursuivent. *RFI*. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200724-c%C3%B4te-divoire-les-d%C3%A9saccords-autour-la-commission-%C3%A9lectorale-poursuivent>. Consulté le 26 septembre 2024 à 15h43.
- Rotolo, A. (2024, 09 mai). Les coups d'état en Afrique : histoire, enjeux, conséquences. *Mister prepa*. <https://misterprepa.net/coups-État-afrique-histoire-enjeux-consequences/>. Consulté le 14 octobre 2024 à 09h32.
- Souaré, I. K. (2017). Les partis politiques de l'opposition en Afrique (1-). *Presses de l'Université de Montréal*. <https://doi.org/10.4000/books.pum.11199>. Consulté le 22 octobre 2024 à 13h16.
- VOA, (2020, 12 octobre). La contestation contre le 3e mandat a fait 90 morts, selon l'opposition guinéenne. *VOA Afrique*. <https://www.voafrique.com/a/contestation-en-guin%C3%A9e-90-morts-selon-l-opposition-le-gouvernement-conteste/5618658.html>. Consulté le 26 septembre 2024 à 15h47.
- Yabi, G. (2024, septembre). La complexité des défis au Sahel. *Fonds Monétaire International (FMI)*. <https://www.imf.org/fr/Publications/fandd/issues/2024/09/the-sahels-intertwined-challenges-yabi#:~:text=Selon%20l'Indice%20mondial%20du,militaires%20entre%202020%20et%202023>. Consulté le 30 octobre 2024 à 17h45.



Sur l'éditeur :**Solution think tank**

Le réseau de think tanks francophones en Afrique de l'Ouest - @solutiontt - #solutionthinktank

L'idée qui sous-tend solution think tank est de donner aux excellents think tanks francophones une voix plus forte au-delà des frontières nationales et des barrières linguistiques. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, manque de plates-formes de coopération dans le domaine de la recherche orientée vers des solutions. Nous sommes fermement convaincus que l'expertise des think tanks ouest-africains doit et peut contribuer à un discours plus global et orienté vers des solutions sur les défis nationaux, régionaux et mondiaux dans les domaines politiques, sociaux, économiques et du développement.

Membres de Solution Think Tank en 2023 :

- CADERT (Togo)
- CIREs (Côte d'Ivoire)
- CROP (Togo)
- CRSA (Côte d'Ivoire)
- Konrad-Adenauer-Stiftung (Afrique de l'Ouest)
- Stat View International (Guinée)
- CAPES (Burkina Faso)
- CRPA (Côte d'Ivoire)
- Chatham House (Royaume-Uni)
- IPED (Guinée)
- Social Watch (Bénin)
- WATHI (Sénégal)